



THE J.M. SMUCKER Co

Divulgation de la Loi californienne sur la transparence de la chaîne d'approvisionnement **(California Transparency in Supply Chains Act)**

Depuis plus de 125 ans, la société J. M. Smucker (la « société », « Smucker », « nous » ou « notre ») se laisse guider par ses convictions fondamentales, soit les valeurs et principes qui orientent à la fois nos décisions stratégiques et nos pratiques quotidiennes. Ces convictions ont servi de pilier tout au long de notre histoire et continuent d'être le fondement de notre façon de gérer l'entreprise.

Depuis l'introduction de notre « programme d'approvisionnement responsable » (le « programme ») au sein de l'entreprise en 2018, nous avons pris des mesures supplémentaires pour améliorer la transparence de notre chaîne d'approvisionnement. Le « code de conduite mondial des fournisseurs de Smucker » (le « code de conduite ») réitère notre engagement à protéger les droits de la personne pour tous les travailleurs faisant partie de notre chaîne d'approvisionnement, y compris nos propres employés. Nous attendons de chaque fournisseur qu'il respecte les normes de notre code de conduite et les exigences de notre programme.

Nos efforts pour atténuer les risques de traite des personnes et d'esclavage dans notre chaîne d'approvisionnement comprennent les volets suivants :

Contrôles

Dans le cadre de notre programme d'approvisionnement responsable, nous vérifions périodiquement la présence d'activités liées au travail forcé et au travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement. Nous identifions les installations à haut risque sur la base de plusieurs facteurs, notamment le pays où elles se trouvent, le type de matière première et les risques sociaux et environnementaux connus du public. Nous nous appuyons également sur diverses sources de renseignements pertinentes, notamment la « Liste des biens produits par le travail des enfants ou le travail forcé » du *Bureau of International Labor Affairs* (ILAB) aux États-Unis, qui est rattaché au département américain du Travail, les rapports sur les droits de la personne du département d'État américain, l'outil d'approvisionnement responsable de l'organisme « Verite » et l'indice de perception de la corruption publié par *Transparency International*.

En tant que membre du groupe de travail *Seafood Task Force*, nous participons activement aux initiatives de recrutement responsable du groupe afin d'atténuer les risques liés à la présence de courtiers en main-d'œuvre ou de recruteurs tiers dans la chaîne d'approvisionnement en produits de la mer de la Thaïlande. Conformément aux lignes directrices du groupe, nous demandons à nos fournisseurs directs de réaliser une cartographie et d'assurer la traçabilité de notre chaîne d'approvisionnement en thon en remontant jusqu'au navire de pêche. Nous collaborons également avec nos fournisseurs dans leurs initiatives visant à améliorer les conditions de travail des employés sur les navires.

Pour ce qui est de notre approvisionnement en café, nous utilisons une approche novatrice de vérification par un tiers pour évaluer les risques en matière de développement durable et de droits de la personne. Enveritas, un organisme international indépendant à but non lucratif dont la mission est de « mettre fin à la pauvreté mondiale dans l'industrie du café d'ici 2030 », mène chaque année des enquêtes de contrôle aléatoires et imprévues dans les régions où Smucker s'approvisionne en grains de



THE J.M. SMUCKER Co

café. Grâce à ces données, il est en mesure de recommander des initiatives visant à améliorer le bien-être général des communautés productrices de café et à remédier à leurs faiblesses.

Vérification

Nous exigeons que les installations des fournisseurs à haut risque produisent un bilan social dressé par un tiers au moins tous les trois ans. Ces vérifications visent à évaluer l'observance des normes de Smucker en matière de traite des personnes et d'esclavage dans les chaînes d'approvisionnement. Les fournisseurs peuvent choisir parmi une liste de programmes de bilan social préapprouvés. Pour satisfaire à nos exigences, les installations de nos fournisseurs doivent mettre en œuvre toutes les mesures correctrices résultant de la vérification.

Dans le cadre du modèle de reconnaissance mutuelle de notre programme, nous pouvons accepter des bilans sociaux réalisés au sujet de nos fournisseurs pour le compte d'autres parties, pourvu qu'ils répondent à certaines exigences précises.

Certification

Les accords d'approvisionnement de notre entreprise exigent que les fournisseurs respectent pleinement toutes les exigences légales et réglementaires en vigueur ainsi que notre code de conduite. Ces accords interdisent spécifiquement aux fournisseurs de participer au trafic d'êtres humains, d'employer des enfants, de recourir au travail non volontaire de détenus, au travail en servitude ou à l'asservissement pour dettes, ou d'utiliser des châtiments corporels ou d'autres formes de coercition mentale et physique comme mesure de discipline.

Responsabilité interne

Le respect des normes de notre entreprise relativement à l'esclavage et à la traite des personnes relève de la responsabilité de chaque employé de Smucker et de chaque entrepreneur agissant en notre nom, et constitue une condition de leur emploi ou de leur contrat. Les employés et les entrepreneurs sont tenus de signaler tout comportement dont ils auraient connaissance et qui serait incompatible avec nos convictions fondamentales et notre code de conduite.

Le portail d'intégrité de Smucker est mis à la disposition des employés, des clients, des entrepreneurs, des fournisseurs et des autres personnes en relation d'affaires avec Smucker qui souhaiteraient poser des questions, demander des éclaircissements, ou encore, signaler leurs préoccupations ou des violations potentielles aux lois, à notre code de conduite ou aux politiques internes de l'entreprise. Le portail d'intégrité est géré par une firme indépendante, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, avec des services de traduction disponibles en tout temps. Les rapports peuvent être soumis de manière anonyme par téléphone ou en ligne.

Smucker interdit toutes représailles à l'égard des personnes qui signaleraient des violations et exige des fournisseurs qu'ils interdisent les actes de représailles, de menace ou de harcèlement à l'égard de toute personne qui, de bonne foi, soulèverait des préoccupations ou signalerait un comportement répréhensible.



THE J.M. SMUCKER Co

Formation

Tous les employés de Smucker sont tenus de suivre une séance de sensibilisation aux questions des droits de la personne, y compris le travail forcé et le travail des enfants. La direction et les employés directement responsables de la gestion de la chaîne d'approvisionnement doivent suivre une formation supplémentaire sur la prévention de la traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement.